



FONDATION MAISON DU MAROC

Informations pratiques à l'attention des résidents

La Maison dispose de deux types de logements : des chambres pour étudiants (11 à 15 m²) et de studios pour chercheurs (18-20m² et 32m²).

Tous les logements de la Maison du Maroc sont équipés du mobilier nécessaire aux besoins quotidiens des résidents :

- Literie complète (draps, couvertures, oreillers). Le linge de toilette n'est pas fourni.
- Sanitaires privatifs complets (lavabo, douche et WC)
- Bureau de travail avec chaises
- Armoires murales de rangement et étagères
- Réfrigérateur
- Accès au réseau Internet (câble RJ45 non fourni)
- Poste téléphonique avec numéro personnel, appels entrants uniquement.

Les studios disposent en outre d'une kitchenette privative.

Le personnel de ménage procède chaque jour (du lundi au vendredi) à l'aération des chambres et vide les poubelles. Le ménage est assuré une fois par semaine et les draps sont changés tous les quinze jours.

Pour les besoins des résidents étudiants, des cuisines collectives sont mises à disposition (du 1^{er} au 5^{ème} étage), équipées de casiers individuels, de plaques de cuisson, de four micro-ondes et de four. Les ustensiles de cuisine ne sont pas fournis.

Des locaux communs sont mis à la disposition des résidents :

- Bibliothèque équipée d'ordinateurs et d'une imprimante
- Salle de travail et de réunion
- Salle TV
- Salle de jeux
- Laverie
- Le Règlement Particulier de la Maison précise les règles à observer par les résidents.



REDEVANCE DE SÉJOUR

**Par mois et par résident, du 1^{er} au dernier jour du mois calendaire
pour un séjour supérieur à 4 mois**

Logement	Petite Chambre (lit individuel)	Chambre Standard (lit individuel)	Grande Chambre (lit individuel)	Studio Standard (lit double)	Grand Studio (lit double)
Résident-Etudiant	405,00	455,00	470,00		
Résident-Chercheur				600,00	700,00

- L'admission n'est effective qu'après le versement de la redevance pour le premier mois de séjour et d'un dépôt garantie, équivalent à la redevance mensuelle plus 8 € pour la carte d'accès au logement.
- Le remboursement du dépôt de garantie est effectué à la fin de séjour après l'état des lieux de sortie (Cf. Règlement Particulier)
- La redevance mensuelle doit être payée avant le 5 du mois en cours.
- Toute quinzaine commencée est due (du 1^{er} au 15 et du 16 à la fin du mois).
- Lit supplémentaire : 10 €/jour (à demander 3 jours ouvrables au moins avant l'arrivée de l'invité)
- Perte ou détérioration du badge d'accès : **8 €**
- Ouverture de porte (badge oublié) : **5 €**
- Perte de la clef de la boîte aux lettres ou casier cuisine : **8€**

Pour toute information complémentaire, s'adresser à :

Souad ZAYED,
Responsable des Admissions de la Fondation Maison du Maroc
Tél : 01 58 10 33 04
Email : souad.zayed@maisondumaroc.net